



INTITULE DU PROJET : BIOFOR « Recommandations de gestion forestière en faveur de la biodiversité »

PORTEUR DU PROJET : GEIE FORESPIR

PARTENARIAT : Office National des Forêts,
Centre National de la Propriété Forestière (Délégations Régionales de Midi-Pyrénées, d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon)
Union Grand Sud des Communes Forestières
Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

FINANCEMENTS : Union Européenne (FEDER Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013, Axe IV)
Etat Français (FNADT, DRAAF Midi-Pyrénées, DREAL Midi-Pyrénées)
Conseil Régional Aquitaine
Conseil Régional Midi-Pyrénées
Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Autofinancement des partenaires

BUDGET : 315 187,50 €

DESCRIPTION DU PROJET :

Genèse du projet

Le **Grenelle de l'environnement** rappelle le nécessaire besoin de préservation de la biodiversité en lien avec la production forestière et l'aménagement du territoire. Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, qui vise notamment à la protection de certaines ressources, dont la biodiversité, est inclus dans la loi Grenelle I.

Plus localement, les préconisations d'actions faites dans le cadre du Schéma Stratégique Forestier des Pyrénées rédigé en 2009 montrent que la gestion forestière en faveur de la biodiversité revêt un enjeu important.

Les gestionnaires des forêts pyrénéennes, conscients de l'importance de la mise en œuvre d'actions de gestion forestière en faveur de la biodiversité, souhaitent travailler ensemble sur les pratiques et les modes de gestion actuellement mis en œuvre sur le Massif pyrénéen et sur leurs éventuelles améliorations.

Des réunions d'échanges entre les partenaires ont eu lieu pour définir le contenu technique de ce dossier afin de répondre aux attentes des politiques publiques qui suivent la mise en œuvre du **Schéma Stratégique Forestier des Pyrénées**.

Contexte local

Le Massif pyrénéen présente une importante biodiversité : les Pyrénées sont composées de divers ensembles géologiques, elles sont le lieu de rencontre de différents climats, la diversité des habitats naturels, habitats d'espèces et milieux associés à la forêt y est donc importante.

La **Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité**, porté par le préfet coordonnateur de massif a, parmi ses objectifs, celui de préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne en créant des synergies entre chacun des acteurs. Quatre domaines sont identifiés : enjeux écologiques, territoires et activités humaines, communication et approche internationale. Le projet BIOFOR s'inscrit dans cette stratégie tant du point de vue méthodologique que dans les résultats attendus.

L'exigence des évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 amène les acteurs à devoir porter une attention toujours accrue dans leurs documents de planification, projets ou programmes.

En plus des nombreux habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire se rencontrent d'autres habitats d'intérêt national ou régional (sapinières subalpines,...) et des espèces à forte valeur patrimoniale (Exemples : Chouette de Tengmalm, Percnoptère d'Egypte, Loutre d'Europe, Grand tétras, Génévrier thurifère,

Buxbaumie verte, Rosalie des Alpes, Barbastelle, Ours...) certains endémiques (Pic à dos blanc, Euprocte des Pyrénées, Léopard des Pyrénées d'Aurélien, Aster des Pyrénées ...).

Au-delà de cette biodiversité dite « remarquable », ce massif forestier est également le siège d'une biodiversité plus commune qu'il faut protéger et valoriser. Les Pyrénées sont aussi connues pour abriter des patrimoines génétiques forestiers originaux.

Actuellement, des actions de gestion forestière en faveur de la biodiversité sont mises en œuvre sur le territoire des Pyrénées, notamment à l'intérieur des sites Natura 2000. La part des forêts et milieux associés inscrits dans un site Natura 2000 est très importante. Cependant pour un même type d'habitat d'intérêt communautaire, les actions mises en œuvre d'un site à un autre, tout en poursuivant des objectifs proches, peuvent avoir des formes, des modes opératoires et résultats différents. La démarche de mise en commun, entre acteurs concernés, des préconisations de gestion, de comparaison de mode de mise œuvre et de bilan en terme d'efficacité peut permettre des améliorations significatives pour ces habitats. Cette méthode de travail pourra à l'avenir être reproduite pour d'autres habitats forestiers, notamment ceux d'intérêt régional.

La DREAL a confié au CBNPMP un appui sur le suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ainsi que sur la mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion prévues dans le DOCOB en lien avec elle et les DDT. Cet appui est priorisé sur la base d'une hiérarchisation CBNPMP. Elle permet d'orienter les actions de suivi des habitats d'intérêt communautaire et des mesures de gestion dans un objectif de maintien ou de restauration de l'état de conservation. Pour mémoire, les habitats forestiers concernés en Midi-Pyrénées sont, par priorité d'action :

- *Priorité 1* : 9560 : Forêts endémiques à Juniperus spp. / 9430 : Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata / 9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion / 91D0 : Tourbières boisées et 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- *Priorité 2* : 9230 : Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica et 91E0 : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- *Priorité 3* : 91F0 : Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris) / 91E0 : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) et 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)

Dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF, le CBNPMP a également hiérarchisé des enjeux sur les habitats de la région Midi-Pyrénées (habitats déterminants). Ces listes, fondées sur une évaluation et hiérarchisation des habitats forestiers à l'échelle pyrénéenne et non européenne, pourront bénéficier des acquis méthodologiques et résultats du projet BIOFOR.

Existent également (ou sont en phase de rédaction) des plans nationaux d'actions (PNA) et des stratégies nationales (ST) concernant le domaine forestier :

- Espèces avec des recommandations forestières existantes : Gypaète barbu (PNA validé et mise en œuvre lancé), Vautour percnoptère (PNA en cours de rédaction), Grand tétras (ST en cours de rédaction), Ours (PNA, guide en cours de rédaction), Vison d'Europe (PNA en cours de mise en œuvre) et Vieux Bois (PNA en cours d'élaboration).
- Espèces avec des recommandations forestières en cours de réflexion dans le cadre du plan : Aster des Pyrénées (PNA en cours de rédaction), Chiroptères (PNA en cours de mise en œuvre), Desman des Pyrénées (PNA en cours de mise en œuvre) et Cistude (PNA en cours de validation).
- Espèces avec des plans en cours de rédaction et des recommandations forestières à venir (moyen terme) : Pollinisateurs (PNA – élaboration programmée en 2011), Loutre (PNA en cours de validation), Naiades (PNA en cours de validation) et Odonates (PNA en cours de validation)

Enfin, une politique nationale permet la conservation de la diversité génétique des arbres forestiers par un réseau spécifique de sites conservatoires et la diffusion de meilleures pratiques d'utilisation du matériel végétal pour les régénérations assistées et les plantations.

L'introduction d'espèces et de matériel végétal non pyrénéen est rare aujourd'hui en gestion forestière. Les incidences sont méconnues et peu visibles pour la conservation de la diversité génétique et l'adaptation des populations d'espèces indigènes et demandent à être mieux appréciés. Le cas des espèces dites « invasives », en lien avec la voirie qui peut constituer une voie de pénétration, a été l'objet de quelques travaux d'étude en regard de la préservation de la biodiversité.

Partenariat impliqué

Les gestionnaires ou organismes de la forêt publique et privée sont, de part leurs missions définies dans de nombreux codes - forestier et environnement notamment - directement impliqués dans ce dossier : Office National des Forêts (Direction Territoriale Sud-Ouest et Direction Territoriale Méditerranée), le CRPF Aquitaine, le CRPF Midi-Pyrénées, le CRPF Languedoc-Roussillon (délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière) ainsi que l'Union Grand Sud des communes forestières.

Le CBNPMP, de part ses missions définies par le code de l'environnement et en lien avec la mission confiée par la DREAL Midi-Pyrénées sur les espaces et habitats d'intérêt communautaire, sera associé à la mise en œuvre du projet BIOFOR. Il participera notamment aux actions 1 – Sélection mutuelle d'Habitats forestiers, 2 – Caractérisation, 5- Comparaison des modes de gestions et 6 - Synthèse et recommandations de gestion forestière. Il sera associé au Comité de pilotage.

Le GEIE FORESPIR sera en charge de la coordination de ce projet. D'autres partenaires et les acteurs institutionnels identifiés seront associés lors des Comités de pilotage mis en œuvre (tous les 6 mois) au cours de la réalisation du projet.

La durée prévisionnelle du projet BIOFOR est de 2 ans.

Présentation du Projet

Objectifs :

- Mutualiser, sur la chaîne pyrénéenne, une connaissance opérationnelle d'outils, méthodes, modes et pratiques de gestion ou d'animation (programmés ou déjà mis en œuvre), concernant les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire, des milieux associés d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Contribuer à maintenir ou améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière,
- Favoriser une analyse commune, l'harmonisation des orientations de gestion et l'émergence de solutions innovantes adaptées localement.
- Identifier, dans le cadre d'une hiérarchisation pertinente à l'échelle pyrénéenne, d'autres habitats d'intérêt régional ou national susceptibles de bénéficier à l'avenir d'une méthodologie de travail partenarial telle qu'issue du projet BIOFOR.

Résultats attendus :

- Mise en relation des partenaires, partages d'expériences et connaissances, concertation sur la base de cas concrets et problématiques communes.
- Consolidation ou amélioration des dispositifs régionaux existants. Emergence d'outils innovants.
- Identification (rapport de synthèse) :
 - des caractéristiques diagnostiquées retenues pour un même type d'habitat.
 - du contenu de la gestion préconisée ou mise en œuvre, pour un même type d'habitat.
 - des points forts ou faibles identifiés.
 - des outils et méthodes en terme de planification, contenu opérationnel de gestion, mise en œuvre, suivi, coûts, financements.
 - des modes possibles d'intégration des recommandations de gestion dans les aménagements des forêts publiques et dans les plans de gestion en forêt privée.

Impacts prévisibles :

- Meilleure cohérence à l'échelle du massif des descriptifs et de la cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires,
- Meilleure compréhension entre acteurs,
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs mis en place ou à développer,
- Amélioration de la conservation de la biodiversité dans les opérations de gestion forestière.

Descriptif :

L'action comprend deux volets complémentaires :

- d'une part la mutualisation de la connaissance et de la compréhension des dispositifs de gestion pour la conservation de la biodiversité en milieux forestiers (fonctionnant déjà ou en phase d'élaboration) suivant des contextes géographiques ou institutionnels différents,
- d'autre part mise en commun des outils existants et proposition de nouveaux outils utilisables sur différents sites.

Le recueil des modes de gestion et d'animation sera réalisé de manière globale sur un ensemble représentatif et suffisant de sites. Des sites supports seront identifiés afin de permettre, en situation de terrain, à la fois des échanges, partages de connaissances et nécessaires analyses complémentaires. Le nombre et la localisation seront déterminés par les partenaires en fonction des premiers résultats de recueil de données et des problématiques ayant émergées. L'opportunité (efficacité, sécurisation des informations) d'un outil en ligne pour la saisie, la visualisation des données sera examinée.

Le contexte foncier pourra être soit en forêts privées, soit en forêts publiques, soit préférentiellement sur des sites mixtes.

Afin d'apporter des réponses suffisamment pertinentes par rapport à l'éventail des habitats retenus, il n'est pas exclu d'utiliser d'autres sites que ceux du réseau Natura (en particulier d'autres sites naturels avec statut de protection, existant ou en projet).

Objectifs poursuivis après la réalisation des travaux

- Le document de recommandations de gestion forestière en faveur de la biodiversité sera diffusé. Des réunions de présentation du document auront lieu : gestionnaires locaux, personnels ONF concernés, propriétaires avertis (avec documents de gestion), élus, ...
- Phase d'application territoriale des opérations innovantes (définie au point 6 « Synthèse et recommandations de gestion »)

Déclinaison du Projet en actions :

1. SELECTION MUTUELLE DE TYPES D'HABITATS EN MILIEUX FORESTIERS :

Sélections réalisées dans les secteurs forestiers du **Réseau Natura 2000**, des **Réserves Naturelles Régionales**, du **Parc National des Pyrénées** et des **Parcs Naturels des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes** et/ou d'autres zones (hors Natura 2000).

Finalisation d'un choix de types d'habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur la base des enjeux, critères définis en partenariat, intérêt des partenaires associés et objectif final du projet. Choix à réaliser parmi un nombre limitatif d'habitats identifiés durant les réunions préparatoires et/ou dans le présent document (§ contexte local). A titre d'exemple, les partenaires du GEIE envisagent, à ce stade, les habitats suivants :

- Habitats naturels d'intérêt communautaire: hêtraies atlantique acidiphile (9120), hêtraies calcicoles (9150), forêts de pentes du Tilio-acerion (9180), châtaigneraies (9260), forêts alluviales (91EO), forêts mixtes de chêne pédonculé, ormes et frênes (91FO), forêts de pins à crochet (9430)...
- Habitats d'espèces d'intérêt communautaire : insectes saproxyliques, chiroptères, écrevisse à pied blanc ... Pour les habitats d'espèces : rapaces forestiers, pics, desman, grand tétaras ; voir également, en cohérence, avec les autres projets spécifiques espèces existants.
- Et autres habitats associés.

2. CARACTERISATION :

- pour les habitats et habitats d'espèces : identification des caractéristiques diagnostiquées (composition, structure, faciès, indicateurs de l'état de conservation existants ...) et retenues (état actuel) pour un même type d'habitat d'intérêt communautaire : analyse comparative.
- pour les thèmes complémentaires : « patrimoines génétiques » et « espèces avérées invasives » sera identifié la ou les problématiques.

3. DESCRIPTION DE LA GESTION PLANIFIEE :

En suivant le document de gestion du site ou d'autres documents de gestion, il s'agit d'identifier les :

- Orientations de gestion retenues (objectifs, orientations, directives...) par type d'habitat.
- Forme (préconisations, règles, recommandations de gestion, cahier des charges d'actions ciblées, chartes...) et contenu descriptif de la gestion préconisée par type d'habitat naturel et/ou habitat d'espèces et/ou espèce (pour les aspects liés au patrimoine génétique), décliné le cas échéant suivant les formes de faciès et situations locales.
- Planification : types de plans de gestion de site, articulation avec les documents de gestion forestière (plans simples de gestion, aménagements forestiers...) et les liens avec les démarches territoriales (chartes forestières, démarches forestières des Parcs naturels, schémas d'aménagement et de développement, SRCE, trames vertes et bleues, lieux d'information et de pédagogie, etc ...).
- Estimation des coûts afférents

4. DESCRIPTION DE LA GESTION FORESTIERE MISE EN ŒUVRE (application sur le terrain) : identification des :

- Types d'outils (contrat, charte, convention, réglementation, projets groupés, mesures incitatives..), contenu et mode de mise en œuvre
- Outils d'animation et leur mode de mise en œuvre (pilotage, information, formation, argumentaires, suivi...)
- Coûts des mesures,
- Mode de financement,
- Indicateurs de résultats des actions.

5. COMPARAISON DES MODES DE GESTION FORESTIERE

- Comparaison (et analyse critique en commun) des modes de gestion et d'animation planifiés ou mis en œuvre entre ou par les différents partenaires. Différents critères d'examen seront établis en commun : efficacité, efficience, argumentaires, impacts significatifs, état de conservation...
- Echanges avec des partenaires espagnols (via les membres et partenaires du GEIE FORESPIR) sur les modes de gestion existants sur l'autre versant des Pyrénées
- Tentative de détermination (collective) de solutions optimales de gestion et d'animation, par types d'habitats ou milieux forestiers et suivant les contextes locaux.

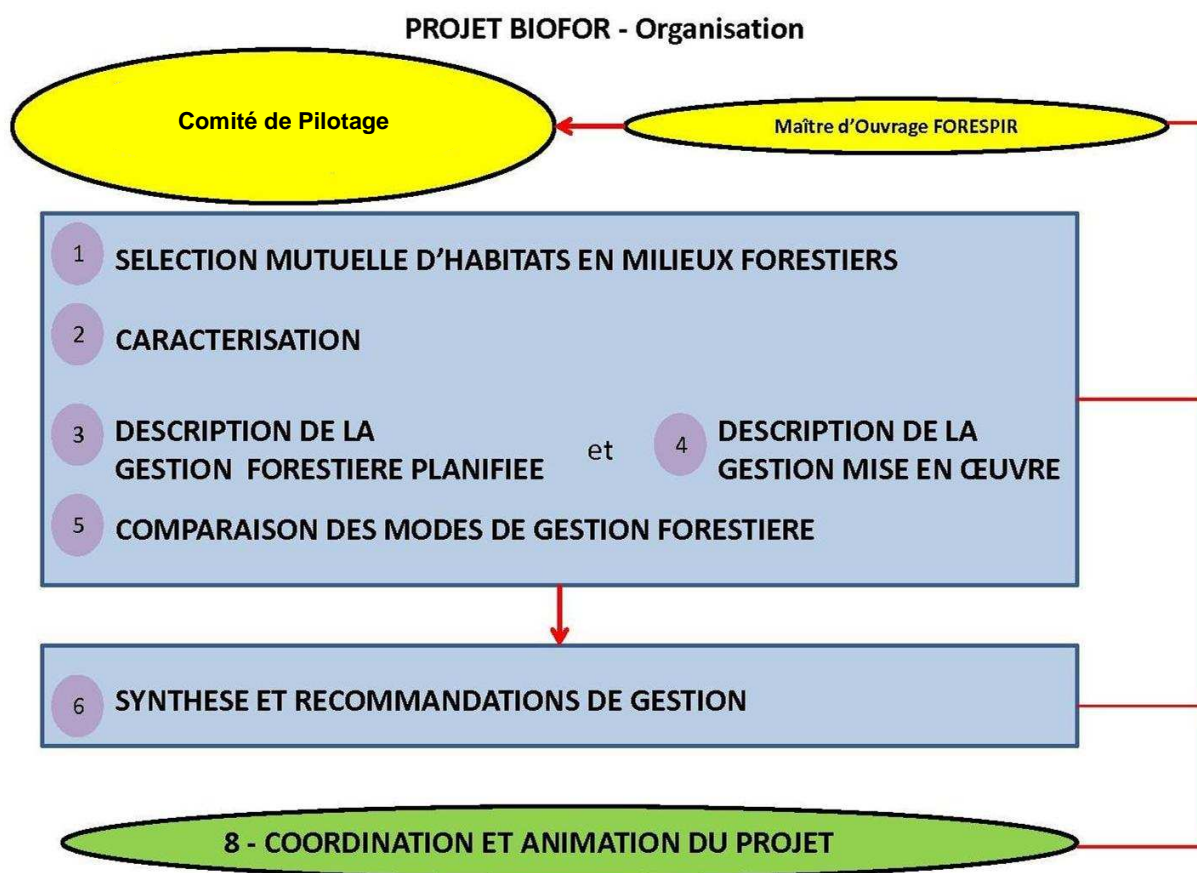
6. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS DE GESTION FORESTIERE :

- Identification :
 - caractéristiques diagnostiques retenues pour un même type d'habitat (faciès, état de conservation...),
 - contenu de la gestion préconisée/mis en œuvre, pour un même type d'habitat, en tenant compte de la problématique génétique et, le cas échéant, des espèces avérées invasives,
 - outils et méthodes en terme de planification, contenu opérationnel de gestion, mise en œuvre, suivi, coûts, financements.
 - modes possibles d'intégration des recommandations de gestion dans les plans de gestion en forêt privée.
- Identification de points forts et voies d'amélioration compte tenu des contextes.
- Identification d'opérations innovantes susceptibles d'être développées.
- Identification de potentiels sites pilote d'application territoriale.
- Rédaction du rapport final et du recueil de recommandations de gestion.
- Edition et diffusion du recueil de recommandations de gestion (élaborées en concertation avec d'autres gestionnaires, experts et coopératives) et déclinaison des recommandations dans un document adapté à la communication et la sensibilisation/diffusion auprès des élus des communes forestières et des propriétaires forestiers privés (mise en place de formations dès 2013). La diffusion se fera également via le Géoportail (porté par l'APEM) et les différents outils existants (exemple : site internet des DREAL).

7. COORDINATION ET ANIMATION DU PROJET

Organisation (tous les 6 mois) de Comités de Pilotage du Projet composés des représentants des Partenaires ainsi que des Institutionnels et partenaires autres identifiés.

Organisation du Projet :



Avec le soutien de :

